



Dialogue social européen dans l'agriculture, l'alimentation et le tourisme

Edito

Dans le cycle de conférences sur le dialogue social européen organisé par Europe et société et Réalités du dialogue social, plus précisément dans la partie de ce cycle consacrée au dialogue social européen au niveau sectoriel, nous avons notamment entendu Raphaël Nedzynski, membre du comité exécutif de l'EFFET (European Federation of Food, Agriculture and Tourism Trade Unions) et responsable Europe et International de la FGTA-FO (Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des activités annexes Force Ouvrière).

Il nous a paru intéressant de noter ses propos, concernant un secteur parfois méconnu mais important pour l'Europe et sa population. On relèvera qu'il y a peu d'accords contraignants et que le dialogue social est particulièrement difficile du fait du manque d'organisation et donc de représentativité de la partie patronale dans les pays les plus à l'est de l'Union.

Marie-Noëlle Auberge (mna@gestion-attentive.com)

Dialogue social européen dans l'agriculture, l'alimentation et le tourisme



Raphaël Nedzynski s'est livré à un tour d'horizon du dialogue social sectoriel dans les secteurs couverts par l'EFFAT, notant que très peu d'accords contraignants sont signés, il s'agit plutôt d'accords non contraignants, d'avis, de positions conjointes, d'une grande variété. Les réactions des syndicats nationaux par rapport aux accords européens peuvent aussi être différentes.

Ainsi dans le secteur de la viande, le syndicat danois s'opposait à un accord européen, craignant que le minimum salarial européen ne pèse à la baisse sur les droits des salariés danois. Les abattoirs allemands employaient 90% de travailleurs sous-traitants issus des PECO avec des salaires et des conditions de travail indignes.

Lorsque les industriels danois ont déplacé un certain nombre d'activités en Allemagne vers ces abattoirs, les organisations syndicales danoises sont devenues favorables à un salaire minimal dans la branche en Europe afin d'éviter le dumping social. Un accord sur un salaire minimal dans l'ensemble du secteur européen de la viande était signé en janvier 2014.

L'agriculture oublie ses salariés

L'agriculture mène un dialogue social sectoriel depuis 1963, d'abord sous forme d'un « Comité paritaire consultatif » mis en place par le Commission, et perçue comme un pas vers l'harmonisation des conditions de travail des salariés agricoles. Dans le traité de Rome, la Politique agricole commune était orientée vers les agriculteurs et non vers les salariés agricoles, dont les questions d'emploi étaient et demeurent traitées à l'échelle nationale. Les partenaires sociaux ont voulu aller vers une harmonisation des conditions de travail des salariés agricoles. Dès 1968, ils ont signé un texte appelé « entente » portant sur la durée du travail, il s'agissait d'une recommandation sans force contraignante. En 1974, avec le changement de Commission, le mot « consultatif » a disparu, afin de faciliter une véritable négociation. Une nouvelle entente sur la durée du travail a été négociée, qui recommandait les 40 heures hebdomadaires ; et le comité donnait des avis sur la sécurité des travailleurs et autres sujets. A la suite de traité de Maastricht de 1992, un « accord de recommandations » a été adopté en 1997, préconisant 39 heures hebdomadaires et quatre semaines de congés payés, toujours sans caractère contraignant. Le comité sectoriel a été créé officiellement en 1999 et a admis diverses recommandations, notamment sur les TMS mais tout s'est arrêté en 2004, en dehors de l'élaboration de documents techniques.

Le sucre : formation commune et code de conduite

Le dialogue social dans l'industrie sucrière a commencé en 1969 et a produit des résolutions communes, la négociation proprement dite se situant sur le plan national. Les débats européens sont très professionnels, aboutissant notamment à un manuel de formation commune sur les accidents du travail, à destination tant des employeurs que des salariés, puis à un code de conduite sur la RSE, qui donne lieu chaque année à une réunion de suivi. Depuis deux ans, l'EFFAT et les employeurs réalisent un travail commun sur le développement durable.

L'hétérogénéité de la restauration collective

La restauration collective est une activité de sous-traitance dominée par quatre grands groupes. Les négociations sont très différentes selon les pays ainsi que le cadre juridique. Si en France il existe une convention collective spécifique au secteur, dans d'autres pays celui-ci est inclus dans la convention collective des hôtels, cafés, restaurants. Le dialogue européen s'est mis en place parce que les employeurs voulaient que leur spécificité soit reconnue. Ce dialogue a été d'abord informel, puis il a abouti à un accord sur la formation professionnelle, qui en France et en Belgique a été intégré à la convention collective. Le secteur fonctionnant par appel d'offre, les partenaires sociaux ont rédigé un guide de l'offre la plus avantageuse, qui cherche à ne pas favoriser systématiquement le moins disant mais à tenir compte d'autres critères que le prix, tels que la qualité des produits ou la formation du personnel. Un accord sur la RSE signé en 2007 prend pour point de départ le respect des lois nationales, européennes et internationales. Il a d'abord été mis en place un suivi sous forme de diffusion de bonnes pratiques mais il s'est avéré que celles qui étaient mises en exergue n'étaient pas toujours les meilleures ; depuis deux ans, le suivi se fait par réponses à un questionnaire et on essaye de repérer les bonnes pratiques exportables dans tous les pays de l'Union européenne. Malheureusement, la représentativité des employeurs est très faible dans les PECO, à l'exception de la Hongrie ; les quatre grands groupes qui sont leaders dans ces pays aussi pourraient organiser le secteur mais ils n'en ont pas la volonté.

Manque de représentativité patronale et baisse de compétitivité

Le problème de la faible représentativité des organisations d'employeurs se pose pour l'ensemble des nouveaux entrants. En 2009, un groupe de haut niveau qui s'est penché sur la compétitivité de l'industrie agroalimentaire européenne a recommandé une meilleure gouvernance et le dialogue social comme facteurs de compétitivité ; mais il est difficile de se livrer à une négociation de branche sur le plan européen s'il n'existe pas de négociation de branche nationale. Et le conventionnel est toujours mis en berne pendant les périodes de crise. L'industrie agroalimentaire européenne a perdu et perd encore des parts de marché dans le monde. A la suite des recommandations émises par le groupe de Haut niveau mis en place par la Commission, le dialogue sectoriel a repris. S'il a jusqu'à présent surtout produit des résolutions, un projet est sur les rails, consacré à l'emploi des jeunes et à celui des seniors.

Le dialogue social sectoriel européen dans son ensemble connaît des difficultés. Le refus de la Commission de transformer en directive l'accord dans la coiffure est désastreux et, dans tous les secteurs, le dialogue social sectoriel manque de moyens ; alors que les États-membres sont de plus en plus nombreux, les réunions le sont de moins en moins, faute de financement par la Commission.

(Colloque Europe et société Réalités du dialogue social, séance du 27 janvier 2015, notes rédigées par Marie-Noëlle Auberger)

Les sites de ceux qu'on cite

Europe et société : www.europeetsociete.com/

Réalités du dialogue social : <http://www.rds.asso.fr/>

Fédération Européenne des Syndicats de l'Alimentation, de l'Agriculture et du Tourisme :
<http://www.effat.org/fr>

Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des activités annexes
Force Ouvrière : <http://www.fgtafo.fr/>

La Missive est éditée par l'association Gestion Attentive, <http://www.gestion-attentive.com>

Directrice de publication : Marie-Noëlle Auberger

L'abonnement à l'édition ordinaire est gratuit, l'édition Premium est réservée aux abonnés payants (abonné social : 20 euros; abonné solidaire : 50 euros; abonné responsable : à votre convenance), chèque libellé au nom de Association Gestion Attentive dans une enveloppe adressée à notre trésorière madame Françoise Quairel, 43, boulevard Victor - 75015 Paris, sans oublier de préciser votre adresse électronique.

Vous avez sous les yeux l'édition Premium, réservée aux abonnés qui ont fait l'effort de sortir leur chéquier pour nous soutenir. Elle ne figure pas sur le site Gestion Attentive et pas plus sur celui de Ressources Solidaires ou sur les sites qui reprennent nos textes.

Merci donc de ne pas la « faire tourner » à tout un chacun.